

# LA RÉGLEMENTATION DU PRIX DU LIVRE NEUF AU QUÉBEC PROTÉGERA LA BIBLIODIVERSITÉ

---

Mémoire présenté à la commission culture et éducation dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques »

Québec, le 12 septembre 2013

Par **Gilles Herman**, directeur général, les éditions du Septentrion

## SOMMAIRE

<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Première partie</b>	
<b>La chaîne du livre imprimé</b>	
L'auteur .....	4
L'éditeur .....	4
Le diffuseur-distributeur .....	7
Le détaillant.....	7
Le libraire.....	8
La grande diffusion (GD) .....	8
La bibliothèque .....	9
Le lecteur .....	9
<b>Deuxième partie</b>	
<b>L'écosystème du livre numérique</b>	
L'auteur .....	10
L'éditeur .....	10
Le distributeur .....	11
L'agrégateur .....	11
Le détaillant.....	11
La bibliothèque .....	12
Le lecteur .....	12
<b>Troisième partie</b>	
<b>La réglementation du prix du livre neuf au Québec</b>	
La proposition .....	13
9 mois.....	13
10 % de rabais sur le livre imprimé.....	13
La réglementation et le livre numérique .....	13
La réglementation et la librairie indépendante.....	14
La réglementation et les chaînes de librairie.....	14
La réglementation et les grandes surfaces.....	15
La réglementation et les éditeurs .....	15
La relève dans le secteur du livre.....	15
La réglementation et le prix du livre .....	16
La réglementation et la loi du livre .....	17
Conclusion.....	17
<b>Quatrième partie</b>	
<b>Autres propositions pour soutenir le livre et la lecture</b>	
Faire respecter la loi du livre .....	18
Refinancer les bibliothèques scolaires et leur offrir des ressources humaines adéquates.....	18
Allouer aux bibliothèques des budgets dédiés au numérique.....	18
Restructurer la Banque de titres de langue française (BTLF) .....	18

## INTRODUCTION

La réglementation du prix du livre neuf imprimé et numérique au Québec protégera la bibliodiversité.

Mais qu'est-ce que la bibliodiversité ? C'est la diversité des productions éditoriales mises à la disposition des lecteurs. Qu'est-ce qui la menace ? La concentration des intérêts financiers dans le secteur du livre mène à un oligopole qui soutient les meilleurs vendeurs et néglige ou même ignore les ouvrages de la relève, les livres de réflexion et de valeur éducative. Moins de points de vente, moins d'éditeurs, moins d'auteurs, moins de variété de livres. **Pour protéger la bibliodiversité, il faut maintenir un réseau fort et diversifié de détaillants** : librairies indépendantes, chaînes de libraires et grandes surfaces. Et pour maintenir ce réseau, il faut donner aux détaillants les outils nécessaires à une saine concurrence. Un de ces outils est la réglementation du prix du livre neuf.

Le livre n'est pas un simple produit marchand, c'est avant tout l'expression de notre culture et de notre histoire passée et à venir. D'où la notion d'exception culturelle reconnue internationalement.

### L'exception culturelle<sup>1</sup>

L'exception culturelle est un concept en droit international et en politique culturelle. Cet ensemble de dispositions vise à faire de la culture une exception dans les traités internationaux, notamment auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces dispositions ont pour but de spécifier que les États sont souverains et fondés à limiter le libre échange de la culture sur le marché pour soutenir et promouvoir leurs propres artistes, véhicules et porte-parole de leur culture.

En pratique, pour la mise en place et en principe pour l'application de ces dispositions, elles sont soutenues par 31 coalitions nationales dans les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, **Canada**, Chili, Colombie, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Équateur, Espagne, France, Guinée, Hongrie, Irlande, Italie, Mali, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Togo, Uruguay.

En mars 2007, à **Montréal**, ce sont maintenant 38 coalitions qui ont réaffirmé leur soutien à la diversité culturelle. Dotées d'un Comité international de liaison, le CIL-CDD, elles regroupent environ 400 organisations professionnelles de la culture de toutes les régions du monde.

---

<sup>1</sup> Wikipédia, 8 septembre 2013, [[http://fr.wikipedia.org/wiki/Exception\\_culturelle](http://fr.wikipedia.org/wiki/Exception_culturelle)].

## PREMIÈRE PARTIE

### LA CHAÎNE DU LIVRE IMPRIMÉ

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'expliquer comment un livre se retrouve sur des tablettes de magasin. Il est commun de parler de la chaîne du livre. Elle se compose essentiellement de l'auteur, de l'éditeur, du distributeur-diffuseur, du détaillant, de la bibliothèque et finalement du lecteur. Le livre numérique sera traité séparément dans la seconde partie de ce mémoire.

#### L'auteur

Sans auteur, pas de livre. L'inverse est aussi vrai : sans livre, pas d'auteur. Pour soutenir la création littéraire nationale, il est nécessaire d'avoir une infrastructure efficace permettant la diffusion de tous les types d'ouvrages. On pense spontanément au roman quand on parle de livre. Mais ce sont aussi des essais, des guides pratiques, des manuels scolaires, des pièces de théâtre, des livres illustrés pour la jeunesse, des recueils de poésie, des recettes de cuisine, etc.

L'auteur est le plus souvent rémunéré avec un pourcentage sur les ventes se situant en moyenne autour de 10 % du prix de détail. Lorsqu'il travaille avec un éditeur, il investit son temps et son talent.

---

**La bibliodiversité, c'est permettre au plus grand nombre d'auteurs, québécois ou d'ailleurs, de rejoindre les lecteurs.**

---

#### L'éditeur

L'éditeur consacre son énergie et ses finances à dénicher les auteurs qui lui plaisent, que ce soit en lisant les manuscrits qu'il reçoit ou en trouvant l'auteur qui pourra réaliser un projet dont il a l'idée originale. L'éditeur porte et partage les intérêts de l'auteur. On entend souvent dire qu'on ne parle pas assez de l'auteur dans les discussions professionnelles, il faut cependant comprendre que l'éditeur en défendant ses intérêts défend aussi ceux de l'auteur. Il est en quelque sorte son agent.

Il faut ensuite travailler le texte avec l'auteur, plusieurs fois, dans un processus qui peut prendre plusieurs mois à plusieurs années. Une fois le texte établi, il faut le faire réviser, le mettre en page, le corriger, le relire, finaliser la mise en page, le relire... et décider de publier ! Une première édition n'est jamais parfaite.

Parallèlement à ce travail, il faut aussi préparer une couverture, un argumentaire commercial et commencer à faire connaître le livre auprès de son diffuseur. Toutes ces dépenses sont à la charge de l'éditeur, et la véritable promotion n'a même pas encore commencé. Et tous ces **frais fixes** sont nécessaires à la publication d'un livre, qu'il soit imprimé ou numérique.

Quand tout est prêt, on envoie le livre chez l'imprimeur. Plusieurs variables vont influencer le coût d'impression : le format, le papier, la reliure, la couverture, etc. Mais un élément parmi ceux-ci est déterminant : le tirage. Plus le tirage est élevé, plus bas sera le coût unitaire. C'est ce qu'on appelle les **frais variables**, ceux qui dépendent du marché visé

par l'éditeur. Un livre savant sera imprimé à 500 exemplaires, un premier roman à 700 exemplaires, un livre d'histoire généraliste à 1 000 exemplaires.

### Exemple du coût d'un livre aux éditions du Septentrion

Essai historique, 300 pages, illustré en noir et blanc, premier tirage de 1 000 exemplaires.

Activité	Coût
Lecture, préparation du manuscrit et travail d'édition	2 000 \$
Illustrations	500 \$
Révision linguistique	1 000 \$
Mise en pages intérieur et couverture	1 500 \$
Frais d'administration	500 \$
	<i>Frais fixes</i> 5 500 \$
Impression	5 000 \$
	<i>Sous-total</i> 10 500 \$
Promotion (deux publicités imprimées, inscription à deux catalogues de librairie)	2 500 \$
	<b>Total 13 000 \$</b>

Avant sa parution, il reste une donnée cruciale à déterminer : le prix de vente. Deux critères vont guider l'éditeur : le point mort, soit l'amortissement du premier tirage, ainsi que les prix comparables pour le même genre de livre.

### Calcul du point mort pour le livre de l'encadré précédent

Le point mort (PM) est le nombre d'exemplaires devant être vendus pour rembourser l'investissement initial. Il se calcule ainsi :

$$PM = \text{coût total du livre} / \text{revenu net par livre vendu}$$

Lorsque l'éditeur fixe le prix de détail, deux critères principaux seront examinés : la rentabilité et les prix comparables du marché pour le même genre de livre basés sur la capacité de paiement du lecteur.

#### La rentabilité

On imprime 1 000 exemplaires du livre. Une cinquantaine seront utilisés pour les services de presse, quelques-uns seront abîmés, un certain nombre sera remis à l'auteur, l'éditeur peut donc espérer vendre au mieux 900 exemplaires. L'éditeur remet 17 % au distributeur, 40 % au libraire et 10 % à l'auteur, il lui reste donc 33 % du prix de détail par livre vendu.

$$\text{Revenu net par livre vendu} = 33 \% \text{ du prix de détail}$$

Le prix du livre peut donc être calculé ainsi :

$$\text{Prix de détail} = \text{coût total du livre} / 33 \% \text{ du PM} = 13\,000 \$ / (0,33 \times 900) = 43,77 \$$$

#### Le prix comparable

44 \$ pour un livre de 300 pages est plutôt cher et peu concurrentiel dans le marché québécois et ne fait rien pour en améliorer son accessibilité. Le prix de détail pourrait, par expérience de l'éditeur, être fixé à 30 \$. Il est intéressant alors d'en calculer le PM :

$$\text{PM} = 13\,000 \$ / 33 \% \text{ de } 30 \$ = 1\,314 \text{ exemplaires } (> \text{tirage initial de } 1\,000 \text{ copies})$$

On voit donc qu'un prix concurrentiel ne permet pas d'atteindre la rentabilité sur un premier tirage. De 44 \$ à 30 \$, le livre neuf est donc, grâce au soutien des gouvernements, offert à un prix accessible au lecteur.

Il n'est pas rare que le premier tirage ne soit pas capable d'amortir tous les coûts. Cela fait partie du risque pris par l'éditeur. Quant au comparable, la concurrence fait son jeu et chaque éditeur a sa stratégie de prix. Il faut toutefois signaler que le livre reste un produit culturel ou de divertissement très accessible, particulièrement sur la durée du loisir et sur son usage multiple (prêts, revente).

### **Prix des produits culturels et de divertissement**

<b>Produit</b>	<b>Prix</b>	<b>Usage</b>
Roman populaire ( <i>Au bord de la rivière</i> , Michel David)	29,95 \$	Multiple
Roman littéraire ( <i>Pourquoi Bologne</i> , Alain Farah)	22,95 \$	Multiple
CD populaire ( <i>Miroir</i> , Marie-Mai)	17,49 \$	Multiple
CD musique classique ( <i>Jardin d'images</i> , Alain Lefèvre)	25,99 \$	Multiple
Film Hollywood ( <i>Le Wolverine</i> , Cineplex Odéon)	12,25 \$	Unique
Hockey professionnel (Les Canadiens de Montréal)	125,00 \$	Unique
Théâtre ( <i>Les Belles Sœurs</i> , Monument National)	101,91 \$	Unique
Théâtre ( <i>Les Aiguilles et l'opium</i> , Québec)	51,00 \$	Unique
Humour (Louis-José Houde, Monument National)	58,86 \$	Unique
Spectacle de musique rock (Cindy Lauper, Métropolis)	63,55 \$	Unique

Rappelons que la hausse du prix du livre est restée en-dessous de l'inflation dans la plupart des pays ayant une réglementation du prix du livre, contrairement à la Grande-Bretagne où la réglementation a été abandonnée<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Voir le mémoire déposé par l'ADELF à cette commission, particulièrement les pages 18 à 21, ainsi que celui de la SODEC aux pages 37 et 38.

Le rôle de l'éditeur est aussi de maintenir un fonds d'édition, de faire vivre les livres dans la durée. Cela entraîne des coûts d'entreposage et des réinvestissements constants dans des réimpressions.

En résumé, un éditeur apporte une plus-value au travail de création de l'auteur par sa direction littéraire, une production professionnelle, une diffusion adéquate, un soutien promotionnel... et un investissement financier conséquent !

---

**La bibliodiversité, c'est de permettre au plus grand nombre d'éditeurs d'exister dans un marché sain et équitable, afin d'offrir aux lecteurs une grande diversité de livres.**

---

## Le diffuseur-distributeur

Voici deux activités primordiales qui sont souvent confondues et pourtant bien différentes.

Le **diffuseur** fait la promotion du livre auprès des détaillants. Typiquement, une équipe de représentants se partage le territoire du Québec et va proposer les nouveautés québécoises et étrangères selon une grille préétablie selon le genre de magasins et la clientèle ciblée. Il joue donc un rôle de promotion et de diffusion commerciale.

Le **distributeur** s'occupe de la logistique de la distribution des livres, que l'on résume rapidement par l'expression colis-ficelle. Envoi des nouveautés, des commandes, réception des retours. Mais ce n'est pas tout. Il assure d'avoir les stocks de livres nécessaires pour répondre adéquatement aux commandes, particulièrement pour les livres étrangers. Il assume aussi la comptabilité générale des transactions en facturant les détaillants et en payant l'éditeur. Finalement, il assume le risque du défaut de paiement. Lorsqu'un détaillant est en situation de faillite, c'est le distributeur qui encaisse la perte, sans la répercuter sur l'éditeur. Le distributeur, en étant responsable de plusieurs éditeurs, est aussi un facilitateur des transactions, réduisant le nombre d'intervenants pour le détaillant. Et, par la force de son catalogue, un puissant négociateur pour placer autant les titres réputés plus difficiles que les nouveautés attendues.

La diffusion est souvent intégrée aux activités de distribution. Ainsi, les livres des éditions du Septentrion sont diffusés et distribués par Dimedia.

Le distributeur-diffuseur prend une remise de 17 % sur les ventes de livres.

---

**La bibliodiversité, c'est d'avoir des infrastructures simples et efficaces permettant à tous les détaillants de s'approvisionner en livres de façon équitable.**

---

## Le détaillant

Le détaillant vend le livre au lecteur. Il réalise la vente finale. C'est une librairie indépendante, une succursale d'une chaîne de librairies, une grande surface, une pharmacie, un dépanneur, un quincaillier... C'est l'éditeur lui-même qui peut vendre sur son site Internet, dans les salons du livre, mais aussi toutes sortes de salons et manifestations

promotionnelles. Finalement, c'est aussi l'auteur qui peut vendre ses livres lors de conférences, rencontres, séances de dédicaces, salons du livre, etc.

Tous les détaillants vendent des livres, mais tous les détaillants ne les vendent pas de la même façon et ne bénéficient donc pas des mêmes privilèges.

### Le libraire

Le libraire agréé selon la loi<sup>3</sup> du livre reçoit une remise minimale de 40 %. En échange, il tient un inventaire important de livres différents, a pignon sur rue et fait un indispensable travail de promotion et de conseil auprès de ses clients, que ce soient les lecteurs ou les collectivités (bibliothèques publiques, scolaires, ministères, etc.). Sa remise en est une de qualité.

Le réseau des librairies, qu'elles soient indépendantes ou succursales de chaîne, couvre la grande partie du territoire québécois. Ils sont les premiers et plus importants transmetteurs de livres, surtout ceux dits culturels. La grande majorité des livres ne rejoignent leurs lecteurs que par l'entremise des librairies. **L'effet immédiat de la dégradation du réseau de librairies est un affaiblissement des éditeurs et une augmentation de la précarité des auteurs.**

### La grande diffusion (GD)

Les détaillants de grande diffusion, incluant les grandes surfaces, entrepôts, pharmacie, etc., tiennent un petit nombre de livres, généralement les meilleurs vendeurs. Ils n'offrent ni conseil ni commande et se préoccupent peu de soutenir un genre littéraire en particulier. Ils bénéficient en principe d'une remise moindre que le libraire, puisqu'ils n'ont pas les mêmes coûts liés au travail de conseil. En pratique, ils ont tendance au contraire à demander des surremises, afin de pouvoir baisser le prix de détail en conséquence afin de correspondre à leur politique de commercialisation basée sur le plus bas prix en tout temps.

La surremise demandée va souvent pousser l'éditeur à augmenter son prix de détail afin de réaliser la même marge nette (voir le tableau p. 16). Opération transparente pour le consommateur de GD, c'est sur toutes les autres ventes finales que cette hausse sera répercutée, y compris les ventes aux collectivités, tenues de respecter le prix suggéré. C'est aussi le prix moyen de tous les livres qui est poussé à la hausse par l'augmentation artificielle du prix comparable.

---

**La biodiversité, c'est de permettre au plus grand nombre de détaillants de coexister en reconnaissant les apports de chacun, à la grandeur du territoire et dans des lieux accessibles aux lecteurs.**

---

<sup>3</sup> Pour le détail de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, voir le site du ministère de la Culture : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4385>.

## La bibliothèque

Le succès<sup>4</sup> des bibliothèques doit être rappelé. Elles participent quotidiennement au rayonnement du livre et de la lecture. La loi du livre jumelée à un plan de développement des bibliothèques publiques a mené à un âge d'or pour la littérature au Québec. Il est primordial pour notre culture de non seulement maintenir cette richesse culturelle mais aussi de trouver de nouvelles avenues pour poursuivre son épanouissement. La réglementation du prix du livre neuf ne touchera pas directement les bibliothèques sur le plan financier mais leur permettra de leur assurer un accès diversifié, durable et équitable à l'ensemble de la production francophone, à un prix protégé d'une inflation rapide.

---

**La bibliodiversité, c'est permettre aux bibliothèques de maintenir une collection riche et diversifiée, facilement accessible à la grandeur du territoire.**

---

## Le lecteur

Il est la raison d'être de tous les autres intervenants. L'auteur écrit pour être lu. Le lecteur (et il faudrait écrire la lectrice pour être fidèle à la réalité) est en droit d'avoir un accès facile à la plus grande variété possible de livres pour un prix raisonnable. **Le lecteur est en droit d'obtenir des conseils de qualité** pour être comblé, surpris, malmené, réconforté. Le lecteur est en droit d'acheter, d'emprunter, de louer, de conseiller à son tour, de faire vire le livre.

---

**La bibliodiversité, c'est offrir aux lecteurs un environnement littéraire stimulant, accessible et diversifié.**

---

---

<sup>4</sup> « Vous ne croirez pas les chiffres que je vais vous donner. Ils proviennent de l'ouvrage de Brisson (p. 169). Ils m'ont surpris moi-même. "Le nombre de bibliothèques publiques au Québec, écrit-il, bondira, passant de 121 en 1979 à 849 en 1985". » Denis Vaugeois, Mémoire déposé à cette commission, p.2.

## DEUXIÈME PARTIE

### L'ÉCOSYSTÈME DU LIVRE NUMÉRIQUE

L'environnement numérique introduit une souplesse qui redéfinit les rôles. On parle donc moins d'une chaîne ou chaque intervenant intervient l'un à la suite de l'autre mais plutôt d'un écosystème dans lequel tout le monde évolue et peut occuper la place qu'il désire prendre.

#### L'auteur

L'auteur reste évidemment à la base de tout. L'autoédition et l'édition à compte d'auteur sont toutefois extrêmement simplifiées dans l'univers numériques, là où des plateformes très efficaces offrent des outils simplifiés pour mettre en ligne soi-même son travail.

Les droits perçus par les auteurs sont très variables d'un éditeur à l'autre, mais on remarque une tendance au Québec chez les éditeurs littéraires à offrir au moins le même montant que sur l'imprimé. Autrement dit, le pourcentage est supérieur à 10 % vu que le prix de détail est souvent de 25 % à 50 % moins élevé. La question du prêt en bibliothèque est problématique pour les auteurs puisque la commission du droit de prêt public (dépendant du Conseil des Arts du Canada) ne reconnaît pas encore ce format et ne verse donc pas de compensation pour les ouvrages disponibles en bibliothèque.

#### L'éditeur

J'ai déjà exprimé<sup>5</sup> que le Québec n'accuse pas de retard technologique ou structurel dans le livre numérique. Il n'en reste pas moins que la véritable édition numérique n'est pas encore commencée. Aujourd'hui, l'éditeur se limite le plus souvent de transposer en numérique le même texte que l'édition imprimée. Deux obstacles se dressent sur le chemin.

Premièrement, le gigantesque fossé financier entre le monde du livre et celui du multimédia et de l'informatique. Comment concilier des salaires horaires de 15\$ à 20\$ avec d'autres de 100 \$ à 120 \$ ? Deuxièmement, l'expérience de service à la clientèle montre que le public n'a pas encore apprivoisé les appareils de lecture ou que ceux-ci ne sont pas encore assez faciles à utiliser.

Pour autant, la version numérique ne se fait en « sauvegardant sous ». Quelques heures, parfois des dizaines si le livre est complexe, sont nécessaires pour réaliser un fichier de bonne qualité. À quoi il faut ajouter la gestion de son fonds sur un ou plusieurs agrégateurs et la promotion sur les sites spécialisés. Finalement, pour établir le prix du livre numérique, il ne faut pas regarder uniquement le coût de conversion mais prendre en compte les frais fixes liés à l'édition qui doivent être répartis entre l'imprimé et le numérique.

**Le numérique ne doit pas appauvrir les acteurs du livre qui sont déjà, pour la plupart, dans une situation précaire. En l'absence de support physique, la juste rémunération du travail intellectuel devient un enjeu décisif.**

---

<sup>5</sup> « Le Québec n'est pas en retard », *La Presse*, 26 août 2013

[<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201308/23/01-4682703-le-quebec-nest-pas-en-retard.php>]

## Le distributeur

Dans le cas du livre numérique, on pourrait penser que le distributeur n'existe plus vu qu'il n'y a plus de colis-ficelle. Néanmoins, il faut tout de même assurer la partie diffusion et la partie comptable, ainsi que le risque financier. Le distributeur continue aussi de simplifier les relations commerciales en regroupant sous son aile plusieurs éditeurs.

## L'agrégateur

Toujours pour le livre numérique, un autre joueur fait son apparition : l'agrégateur. C'est un entrepôt de livres numériques, stockant de façon sécuritaire les fichiers numériques, centralisant les métadonnées et développant les différentes passerelles permettant aux détaillants ou aux bibliothèques de livrer les fichiers aux lecteurs. Pour faire simple, on remplace le colis-ficelle par le fichier-métadonnées.

Au Québec, il existe trois agrégateurs : L'entrepôt numérique ANEL-De Marque, ADP numérique et Prologue numérique, qui regroupent autant des éditeurs québécois que des francophones hors Québec (y compris européens). La commission typique est de 10 % du prix de détail.

## Le détaillant

Depuis le tout début du développement du marché numérique au Québec, les éditeurs ont tenu à travailler avec les détaillants les plus à même de réaliser une diffusion et une promotion efficace de leurs ouvrages. Les sites Internet d'Archambault puis des librairies indépendantes du Québec (livresquebecois.com) ont donc été privilégiés. Renaud-Bray puis Ruedeslibraires.com ont été ajoutés par la suite. Un consensus non négocié de 30 % de remise a été retenu et est encore aujourd'hui en vigueur.

Les grands groupes internationaux que sont Apple, Amazon et Kobo ont été plus long et compliqué à négocier. Ils travaillent aujourd'hui avec la même remise et respectent le prix de détail suggéré par l'éditeur. C'est ce qu'on appelle le « contrat d'agence<sup>6</sup> », en opposition au « modèle de gros<sup>7</sup> » par lequel le détaillant est libre de fixer le prix public.

Le défi de la présentation de la littérature québécoise sur les sites Internet est de taille. Alors qu'un coup d'œil en librairie permet d'englober immédiatement des centaines de couvertures, on ne présente rarement que plus d'une douzaine de titres sur une page Internet. La *découvrabilité* du livre numérique doit être largement renforcée, ce pour quoi les détaillants locaux sont mieux outillés par leur connaissance naturelle du milieu culturel national.

Dans son mémoire<sup>8</sup> déposé à cette commission, Clément Laberge a avec justesse insisté sur le manque d'interopérabilité des plateformes étrangères enfermant le lecteur dans un environnement numérique non compatible.

---

<sup>6</sup> *Agency Model*

<sup>7</sup> *Wholesale Model*

<sup>8</sup> Clément Laberge, *Réglementer le prix des livres numériques pour stimuler l'innovation et la concurrence dans un marché encore naissant*, p. 5.

## La bibliothèque

L'avantage du numérique sur le papier est évidemment sa facilité de diffusion. Mais cette même facilité inquiète les éditeurs (et donc les auteurs) sur une éventuelle perte de contrôle des exemplaires numériques et des pertes de revenu qui s'ensuivrait. Néanmoins au cours des 24 derniers mois un effort colossal de tous les intervenants de l'écosystème du livre a permis la création de pretnumérique.ca qui permet aux bibliothèques publiques du Québec d'offrir le prêt chronodégradable d'une grande variété de livres numériques. Il a été convenu de respecter la chaîne d'achat traditionnelle. C'est donc via les détaillants que les bibliothèques publiques s'approvisionnent en livres numériques.

Un nouveau rôle que doivent jouer les bibliothèques dans ce nouvel écosystème est celui d'éducation populaire aux nouvelles technologies.

## Le lecteur

*« Et honnêtement, vous seriez surpris d'apprendre combien d'élèves me confient à chaque session ne pas être très bons avec les ordi et ne pas tant aimer les cours où tout est informatisé<sup>9</sup>. »*

Si le lecteur se dit intéressé par la lecture numérique, le fossé technologique à franchir, loin d'être insurmontable, n'en reste pas moins un obstacle pour beaucoup. C'est dans ce contexte que les bibliothèques peuvent et doivent jouer un rôle d'éducation populaire en offrant le soutien pour apprivoiser cette nouvelle réalité.

---

**La bibliodiversité numérique, c'est soutenir les efforts déjà fournis pour laisser le temps à l'écosystème québécois et francophone de se déployer avec assez de force pour ne pas être à la merci ni d'un oligopole étranger<sup>10</sup> ni d'une technologie propriétaire.**

---

---

<sup>9</sup> Simon Lanctôt, *Tout foutre en l'air. Carnets d'un jeune prof*, Hamac-carnets, 2013.

<sup>10</sup> Pourquoi pas un oligopole local ? Apple enregistrerait un chiffre d'affaire de 142 G\$ en 2012 et Amazon 61 G\$, tandis que le budget du Québec était de 70 G\$.

## TROISIÈME PARTIE

### LA RÉGLEMENTATION DU PRIX DU LIVRE NEUF AU QUÉBEC

#### La proposition

Le milieu du livre propose que le prix des nouveautés soit fixé pour une période de neuf mois et qu'une remise légale de 10 % soit possible, tant pour le livre imprimé que le livre numérique.

---

#### Une réglementation du prix du livre

- aurait un effet bénéfique rapide sur la santé financière des librairies indépendantes et des chaînes de librairies par un transfert des achats de leurs clients fréquentant des grandes surfaces.
  - permettrait dans un premier temps de stabiliser le réseau et, par la suite, d'en reprendre un développement équitable.
  - serait un encouragement et un facteur de stimulation pour mettre en place une relève culturelle dynamique.
  - préviendrait une hausse rapide du prix du livre.
- 

#### 9 mois

Issu d'une concertation entre les différents acteurs du milieu du livre, la période de 9 mois semble raisonnable. Un livre disponible à la rentrée littéraire de septembre pourrait ainsi voir son prix réduit en juin, avant les vacances estivales. De la même façon, les livres du printemps pourraient se retrouver réduits durant la période précédant la fête de Noël.

Le livre est l'un des rares produits offert à rabais dès sa sortie. On paie le prix plein pour aller voir un film, un spectacle de musique, une pièce de théâtre. On paie le plein prix pour les vêtements de saison tandis qu'ils sont offerts en solde quelques mois plus tard. Le rabais reporté n'a rien d'extraordinaire, mieux, il peut faire partie d'une stratégie commerciale adaptée et stimuler la vente de livres.

#### 10 % de rabais sur le livre imprimé

Plusieurs librairies utilisent une carte de fidélité pour fidéliser leur clientèle. Les coopératives scolaires offrent une ristourne à leurs membres. Sans compter les offres d'expédition gratuites sur plusieurs sites transactionnels. Le 10 % de rabais autorisé offre une certaine souplesse permettant de ne pas devoir encadrer les pratiques de fidélisation qui sont jugées équitables par le milieu.

#### La réglementation et le livre numérique

Au Québec, les détaillants de livres numériques, qu'ils soient québécois ou étrangers, ont signé des ententes sur le modèle d'agence, à savoir le respect du prix de détail suggéré par l'éditeur. L'éditeur, en échange, garantit aux détaillants d'avoir en tout temps le plus bas prix disponible. Une réglementation du prix du livre numérique devrait simplement pérenniser ce modèle qui garantit une concurrence équitable basée sur le service et qui

permet aussi à l'éditeur de pouvoir moduler le prix du livre selon ses activités commerciales et promotionnelles.

## La réglementation et la librairie indépendante

Une partie des clients qui vont déjà en librairie et qui fréquentent aussi les grandes surfaces ne verront plus d'intérêt de reporter leur achat. Lorsque l'on sait que le bénéfice d'exploitation moyen d'une librairie indépendante est de 0,84 %, il est facile à comprendre que ce simple changement d'habitude aura un impact rapide et favorable sur les finances des librairies indépendantes. **Une réglementation du prix du livre aura un effet bénéfique rapide sur la santé financière des librairies.**

## La réglementation et les chaînes de librairie

Les chaînes de librairies profiteront du même effet, peut-être plus dans le cas de celles installées à côté des grandes surfaces et des entrepôts. Mais, surtout, une réglementation mettrait le livre à l'abri d'une guerre de prix entre chaînes. Denis Vaugeois a rappelé avec justesse la quasi-faillite de Renaud-Bray et celle de Champigny<sup>11</sup>. Plus récemment, en décembre 2009, Archambault annonçait dans le *Journal de Montréal* une baisse de prix en nommant son rival Renaud-Bray (plutôt que de simplement mentionner qu'il s'agissait du prix de détail suggéré).

Titre	Prix original	Prix Archambault
LE SYMBOLE PERDU	34.95	24.97
DAN BROWN	24.95	19.97
La souveraineté du Québec	19.95	15.97
Le monde	29.95	24.97
Le monde	32.95	26.97
Le monde	16.95	12.97
La première nuit	29.95	24.97
Sexy	24.95	19.97
Les hommes qui n'aiment pas les femmes	34.95	23.97
Les hommes qui n'aiment pas les femmes	16.95	13.97
Jeunesse	24.97	21.97
Jeunesse	29.95	21.97
Jeunesse	26.95	19.97
Jeunesse	59.95	7.99
Jeunesse	59.95	44.97
Jeunesse	24.95	19.97
Jeunesse	21.95	22.97
Jeunesse	75.95	60.97
Jeunesse	14.95	11.97
Jeunesse	19.95	15.97
Jeunesse	34.95	26.97
Jeunesse	59.95	49.97
Jeunesse	87.95	70.97
Jeunesse	69.95	53.97
Jeunesse	21.95	22.97
Jeunesse	17.95	17.95

**DAN BROWN**  
**24.97**  
~~34.95~~ Renaud-Bray

Cette pratique, vigoureusement dénoncée par plusieurs, n'a heureusement pas eu de suite, mais le milieu du livre survivrait difficilement à une bataille virulente sur le prix. De façon plus générale, le livre comme produit culturel mérite une réglementation afin de déplacer la concurrence sur le service et le conseil offert au lecteur en magasin. Évidemment, **les chaînes bénéficieront des mêmes retombées directes du transfert des achats de leurs clients fréquentant des grandes surfaces.**

<sup>11</sup> Voir son mémoire aux pages 5 et 6.

## La réglementation et les grandes surfaces

L'achat de livre est bien souvent un achat impulsif. Est-ce qu'une réglementation entraînera nécessairement une baisse des ventes ? Si le département des livres de ces grandes surfaces enregistre une hausse subite de ses profits à la suite d'une réglementation, il est à parier que leur réaction sera d'augmenter leurs étalages et donc le nombre de livres disponibles au public. L'exemple des magasins Leclerc en France est à ce titre très éloquent.

« Sur cette question du prix, j'aime rappeler le cas de cet ouvrage de Gaarder (Jostein), *Le Monde de Sophie*<sup>12</sup>, qui avait fait peur au distributeur à cause de son prix très élevé. Rien à faire, ce livre est resté un gros vendeur pendant des années. Autre souvenir. Un client veut un livre dont on a parlé à la radio. Le libraire n'en a pas une très bonne opinion. Il en signale un autre sur le même sujet, meilleur et moins cher. Le client choisit celui dont on a parlé à la radio. »

Denis Vaugeois, *L'Amour du livre*, Septentrion, 2005, p. 172.

## La réglementation et les éditeurs

Le secteur du livre, et plus particulièrement du livre culturel, est fragile. Grâce à la loi du livre, l'expression de notre culture a pu être portée pendant trois décennies par les auteurs et les éditeurs d'ici. Une écrasante majorité de ces ouvrages ne rejoignent leurs lecteurs que par l'entremise des librairies, qu'elles soient indépendantes ou de chaînes. Tout affaiblissement de ce réseau aura pour conséquence de précariser la situation des éditeurs et des auteurs. Une baisse du nombre de détaillants entraînera nécessairement une baisse des tirages et donc, par le mécanisme expliqué plus haut, une hausse du prix de détail du livre.

**Un prix réglementé permettra dans un premier temps de stabiliser le réseau et, par la suite, d'en reprendre un développement équitable.**

## La relève dans le secteur du livre

Un sondage<sup>13</sup> de 2007 auprès de 23 librairies montrait que la moyenne d'âge des dirigeants était de 53 ans et qu'ils envisageaient de prendre leur retraite dans un horizon de 9 ans. 74 % de ces entreprises passeraient de la première à la seconde génération. Mais comment intéresser une relève lorsque le bénéfice net atteint un famélique 0,84 % ? Un signal fort doit être envoyé par la société pour encourager les jeunes entrepreneurs à considérer le secteur culturel comme une expérience enrichissante... autrement que culturellement. En l'absence d'une réglementation du prix qui aurait pour résultat d'améliorer la rentabilité des librairies, les fermetures pour non reprise se feront de plus en plus nombreuses.

---

<sup>12</sup> 39,95 \$, Le Seuil, 2001.

<sup>13</sup> *Les libraires indépendants du Québec et la continuité de leur entreprise*, Francine Richer (HEC), pour l'Association des libraires du Québec, 2007.

En 2003, une étude<sup>14</sup> de Patrimoine Canada montrait que plus de 70 % des actionnaires de maisons d'édition avaient plus de 50 ans. Le problème est aussi important, en présence d'un marché en décroissance il sera difficile de trouver et de motiver une relève pour maintenir un secteur culturel varié et dynamique.

**Une réglementation du prix du livre serait un encouragement et un facteur de stimulation pour mettre en place une relève culturelle dynamique.**

## La réglementation et le prix du livre

Les partisans du libéralisme économique prétendent qu'une réglementation entraînera une hausse du prix des livres. C'est évidemment faux et assez facile à démontrer en examinant ce qui se produira en l'absence de réglementation et d'un programme adéquat de soutien au livre et à la lecture.

Les grandes surfaces continueront à faire subir d'énormes pressions aux distributeurs et aux éditeurs pour que ceux-ci leur accordent des surremises. 50 %, 55 %, 60 % ? L'éditeur, devant tout de même assumer les coûts de production inhérents à l'édition d'un livre, n'aura d'autre choix que d'augmenter les prix de détail, forçant une hausse pour l'ensemble des consommateurs mais aussi pour l'ensemble de l'édition, les prix comparables augmentant par la même occasion.

### Mécanisme de hausse de prix en cas de surremises

Roman, 250 pages, 20 \$.

Détaillant	Remise	Revenu de l'éditeur	Prix de détail ajusté pour conserver le revenu de 12 \$
Librairie	40 %	12 \$	20,00 \$
Grande surface	45 %	11 \$	21,82 \$
	50 %	10 \$	24,00 \$
	55 %	9 \$	26,67 \$

Les librairies verront leur marge disparaître et les fermetures se multiplieront. Les éditeurs auront moins de détaillants pour promouvoir leurs nouveautés et baisseront leurs tirages en conséquence. Le prix de détail étant inversement lié au nombre d'exemplaires du premier tirage, le prix ira à la hausse.

**Une réglementation préviendrait une hausse rapide du prix du livre.**

<sup>14</sup> Ministère du Patrimoine canadien, *Enquête auprès des actionnaires des maisons d'édition sur la question de la succession*, Direction du développement de l'industrie, Études Économiques Conseil, 2003.

## La réglementation et la loi du livre

La loi du livre et la réglementation proposée ne sont pas contradictoires, ce sont deux mesures efficaces permettant un développement sain du livre au Québec. La réglementation ne devrait donc pas interférer avec la loi du livre mais devrait plutôt être indépendante.

Le format numérique pourrait éventuellement être ajouté à la définition du livre dans la loi pour garantir les ventes institutionnelles aux librairies agréées. Cependant, le développement de la plateforme *pretnumerique.ca* par les bibliothèques publiques s'étant fait dans le respect de l'esprit de la loi, il ne semble pas pertinent de se lancer dans un long et complexe chantier qui pourrait bouleverser une mesure encore jugée efficace par tous les partenaires du livre.

## Conclusion

**Nous recommandons au gouvernement du Québec l'adoption rapide d'une réglementation sur le prix du livre pour donner à l'industrie du livre un outil supplémentaire permettant de protéger la bibliodiversité dans toutes ses définitions.**

## QUATRIÈME PARTIE

### AUTRES PROPOSITIONS POUR SOUTENIR LE LIVRE ET LA LECTURE

**Toutes les propositions suivantes sont subordonnées à l'adoption d'une réglementation du prix du livre neuf imprimé et numérique. Tandis que la réglementation est à coût nul pour le gouvernement, les propositions suivantes demandent un investissement financier conséquent.**

#### Faire respecter la loi du livre

La loi datant de 1981 doit être plus largement diffusée auprès des organismes concernés, particulièrement en dehors du réseau des bibliothèques. Certaines pratiques de contournement de la loi devraient être examinées : achats personnels pour une institution, cadeaux et services entourant les ventes aux collectivités, démarchages agressifs auprès des librairies agréées ne sont que quelques exemples.

#### Refinancer les bibliothèques scolaires et leur offrir des ressources humaines adéquates

Tout le monde s'entend sur l'importance de la lecture à l'école, principalement aux niveaux primaires et secondaires. Pourtant nombre de bibliothèques sont gérées par des parents bénévoles alors que des bibliothécaires professionnels pourraient apporter leur soutien et leur expertise. Ces budgets devraient être directement alloués aux écoles sous la supervision de la direction et du bibliothécaire responsable.

#### Allouer aux bibliothèques des budgets dédiés au numérique

Actuellement, les bibliothèques doivent investir massivement dans le numérique alors que leurs abonnés n'ont pas encore réellement maîtrisé ce support. Ils sont devant le choix cornélien de soit retarder leurs investissements numériques ou de soit réduire les acquisitions imprimées. Le développement du marché numérique passe nécessairement par les bibliothèques qui devraient donc être soutenues adéquatement.

#### Restructurer la Banque de titres de langue française (BTLF)

La Société de gestion de la BTLF (Banque de titres de langue française) est un organisme à but non lucratif qui a pour objet de créer et d'implanter une base de données bibliographique et commerciale, pour la clientèle des libraires et des bibliothécaires<sup>15</sup>. Créée en 1996, sa structure et son mode opératoire sont aujourd'hui un frein au développement du marché du livre et particulièrement du livre numérique.

Le Québec pourrait, grâce à l'expertise développée au sein de la BTLF, mettre sur pied un organisme public gérant et diffusant gratuitement de façon moderne les données bibliographiques en concertation avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

---

<sup>15</sup> <http://www.btlf.qc.ca/Àproposdenous/tabid/56/Default.aspx>